RÉPUBLIQUE FRANÇAISE MOSELLE



EN DATE DU 21 MAI 2019 A 18H30

établi conformément aux dispositions des articles L 2121.23 et L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Conseillers:

En fonction : 33 Présents : 24

Procurations : 08 (un élu ayant donné procuration est arrivé en cours de séance)

Excusés : 02

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-et-un mai à quatorze heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire dans le Grand Salon de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Fabien ENGELMANN, Maire.

## **ETAIENT ABSENTS:**

Mme COLLOT, Conseillère Municipale déléguée, a donné procuration à M. LANGLOIS, Adjoint au Maire,

Mme DA SILVA, Conseillère Municipale, excusée,

M. PICCHIA, Conseiller Municipal, a donné procuration à M. DEWALD, Adjoint au Maire,

Mme WANDERS, Conseillère Municipale, a donné procuration à Mme PARREZ, Adjointe au Maire,

Mme PUTZ, Conseillère Municipale, a donné procuration à M. FRANCIONI, Adjoint au Maire,

M. FRIEDMANN, Conseiller Municipal, a donné procuration à Monsieur le Maire.

M. HELF, Conseiller Municipal, a donné procuration à Mme WEBER, Conseillère Municipale,

M. HOTTIER, Conseiller Municipal, a donné procuration à M. HAUCK, Conseiller Municipal,

Mme TAKACS, Conseillère Municipale, excusée,

Mme IORIO, Conseillère Municipale, a donné procuration à Mme PELLENZ, Conseillère Municipale, pour les points 1 à 9.

## Le Conseil Municipal réuni en séance ordinaire :

1 → à l'unanimité, désigne Madame Murielle DEISS, Adjointe au Maire, en tant que secrétaire de séance ;

2 ⇒ à l'unanimité, adopte le procès-verbal de la séance en date du 27 mars 2019 ;

3 ⇒ à l'unanimité, adopte le procès-verbal de la séance en date du 08 avril 2019 ;

4 ⇒ entend le compte-rendu des décisions suivantes des services techniques :

- Décision en date du 28 mars 2019 de passer un marché selon la procédure adaptée avec la Société ELECTROLOR, sise route de Saulnes à 54590 HUSSIGNY GODBRANGE, pour des travaux de réalisation d'un nouvel éclairage public place Nicolas Schneider à Hayange, pour un montant de 30 955.02 € TC.
- Décision en date du 08 avril 2019 de passer un marché selon la procédure adaptée avec la Société COLAS Nord Est, Agence de Metz, 68 rue des Garennes, Zone districale, CS 50075, à

57152 MARLY cedex, pour des travaux de réfection de la cour de l'école maternelle Arc-en-ciel avec installation de jeux d'extérieur à la maternelle Charles Perrault à Konacker, pour un montant de 63 494.40 € TC.

- Décision en date du 10 avril 2019 de passer un avenant au marché n° 01/16, concernant la vérification périodique des installations électriques des bâtiments communaux, conclu avec la Société DEKRA Industrial, sise Zac de Mercy, rue du Jardin d'Ecosse à 57245 PELTRE, pour y inclure la vérification du Local service espaces verts l'Orangerie. Le montant annuel du marché qui s'établissait après l'avenant n° 1 à 5 169.60 € TC est porté à 5 217.60 € TC, soit 20 870.40 € TC pour 4 ans.
- Décision en date du 15 avril 2019 de passer un accord-cadre multi-attributaire selon la procédure adaptée pour les fournitures diverses pour le service sanitaire, sans montant minimum, le montant maximum ne sera pas supérieur à 221 000 € HT pour la durée de 4 ans de l'accord-cadre. Les sociétés retenues sont :
  - Société SIDER, 29 rue Thomas Edison, CS 90426, 33612 CANEJEAN cedex
  - Société LORANS Robinetterie, avenue de Chardonnet, CS 61210, 35012 RENNES cedex
  - Société GUERMONT WEBER, 4 rue Teilhard de Chardin, 57063 METZ cedex 2.
- Décision en date du 18 avril 2019 de passer un marché selon la procédure adaptée avec la Société ARTDAN sise allée des Vergers à 78240 AIGREMONT, pour des travaux de réfection du sol souple de la salle d'évolution au COSEC de Marspich pour un montant de 68 272,42 € TC. (offre de base).
- Décision en date du 30 avril 2019 de passer un marché selon la procédure adaptée avec la Société TOPOSPHERE sise 136 rue Guy Arnaud à 30900 NIMES pour procéder à la Constitution d'un Plan de Corps de Rues Simplifié pour un montant de 19 140,- € TC;

5 ⇒ à l'unanimité, se prononce pour la création des postes de fonctionnaires suivants :

- 1 poste d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe à temps complet,
- 6 postes d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe à temps non complet :

soit 3 postes à 20/35 eme

2 postes à 30/35<sup>ème</sup>

1 poste à 28/35<sup>ème</sup>

- 1 poste d'agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles à temps complet,
- 1 poste d'adjoint administratif territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet.

Et la suppression des postes suivants :

- 1 poste d'adjoint technique territorial à temps complet,
- 6 postes d'adjoint technique territorial à temps non complet :

soit 3 postes à 20/35 ème

2 postes à 30/35 ème

1 poste à 28/35<sup>ème</sup>

- 1 poste d'agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles à temps complet
- 1 poste d'adjoint administratif territorial à temps complet ;

6 ⇒ concernant le bail emphytéotique conclu avec Bail Industrie pour le site de la Platinerie, avec 21 voix POUR, 9 voix CONTRE et 1 ABSTENTION, autorise le Maire à modifier ce bail de manière à extraire l'emprise N° 3 de la parcelle cadastrée section 15, fraction de la parcelle 191/161, soit un ensemble d'environ 98a et 50ca, en vue de la construction d'un LIDL nouvelle génération ;

7 ⇒ avec 21 voix POUR, 9 voix CONTRE et 1 ABSTENTION, accepte la vente d'une partie de la parcelle 15 n°190, soit 1616 ares, à la SAS La Platinerie, représentée par Monsieur Grégory WAGNER, au prix de 40 400 euros et autorise Monsieur le Maire à signer les documents s'y rapportant;

8 ⇒ avec 26 voix POUR et 5 ABSTENTIONS, accepte la vente des parcelles suivantes :

- section 34 parcelle 66 de 943 m2 sise rue de Savoie
- section 34 parcelle 387 de 208 m2 sise rue du Stand
- section 4 parcelle 32 de 87 m2 sise rue du Stand- Ban de Nilvange
- section 4 parcelle 244 de 86 m2 sise rue du Stand Ban de Nilvange

au prix de 43 335 euros à la Société « La Ronde Ailée du Temps » et autorise Monsieur le Maire à signer les documents s'y rapportant ;

- 9 ⇒ à l'unanimité, accepte la vente du terrain sis section 34 n° 633 de 499 m2 à M. et Mme BITAT-FAVA au prix de 70 000 euros et autorise Monsieur le Maire à signer les documents s'y rapportant ;
- **10** ⇒ à l'unanimité, accepte le versement d'une subvention de 400 € à l'association Fensch Militaria Motor Club pour sa participation à la commémoration de l'appel du 18 juin de cette année.

## L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE A 15 H15

Hayange, le 21 mai 2019

Fabien ENGELMANN
Conseiller Régional Grand Est